



10 octobre 2018

Réforme des retraites : Encore beaucoup trop de zones d'ombre

Le Haut-Commissaire à la réforme des retraites a fait, ce jour, un bilan d'étape de la concertation sur la réforme des retraites.

L'UNSA qui, depuis le mois d'avril a participé à toutes les réunions de concertation, prend acte que la répartition restera le pilier du nouveau système universel de retraite. Système qui verra les trimestres remplacés par un système à points et qui mettra fin aux 42 régimes actuellement en place.

Elle constate que, conformément à sa demande, l'âge de départ à la retraite à 62 ans ne sera pas remis en cause. Elle prend également acte que les revenus d'activités tout au long de la carrière jusqu'à 120.000 euros (y compris les primes pour les agents de la fonction publique et les salariés des régimes spéciaux) seront pris en compte. Le HCRR annonce que dans cette optique, que le Gouvernement ouvrira une concertation sur les carrières et les rémunérations dans la Fonction Publique.

L'UNSA se félicite que le Haut Commissaire ait confirmé que cette réforme n'est pas une réforme financière (le système étant à l'équilibre) mais une réforme qui a pour objectif l'équité et la lisibilité pour les assurés.

Pour sa part, l'UNSA, qui milite pour une amélioration et une homogénéisation progressive de notre actuel système de retraite souvent complexe et parfois inégalitaire, n'était pas demandeuse d'une réforme systémique.

En tout état de cause, elle rappelle que, quel qu'en soit le fonctionnement, l'objectif d'un système de retraite doit être de garantir une pension décente, la moins éloignée possible du revenu d'activité. Dans ce cadre, l'UNSA demande que cette revendication soit concrètement traduite dans un hypothétique futur projet de loi.

La solidarité interne au système de retraite doit également continuer à s'exercer pour garantir un minimum vieillesse. Pour l'UNSA son niveau doit être porté au niveau du SMIC. Elle doit également compenser les inégalités, particulièrement celles touchant les femmes, la pénibilité au travail, les carrières incomplètes (notamment les périodes de précarité, de chômage ou de maladie) ou encore prendre en compte les carrières longues.

L'UNSA constate que, sur l'ensemble de ces sujets cruciaux, le Haut Commissaire a confirmé que ces éléments seront pris en compte. Toutefois, lors de ce point d'étape, aucun chiffrage, ni aucun cas type n'ont été fournis. Il n'est donc pas possible à ce stade d'avoir une visibilité sur les effets concrets de ce changement de système et, par conséquent, sur la possibilité d'en corriger ou non les aspects pénalisants.

Alors qu'une 2nde phase de concertation va s'ouvrir dans les semaines à venir, l'UNSA estime qu'il est temps pour le Gouvernement de sortir des grands principes.

Avant d'être une question de comptabilité, un système de retraite est d'abord une conception de la société. Face à la complexité de ce dossier à grande technicité, face à son caractère socialement très sensible et donc particulièrement anxiogène, il faut que le Gouvernement dévoile ses intentions.

Organisation réformatrice, l'UNSA n'a pas peur de la discussion. Encore faut-il désormais que l'on sorte des zones d'ombre et que le temps nécessaire à la concertation soit pris.

L'UNSA jugera sur pièces, au regard de la réalité des droits qui seront ou non garantis et du niveau de justice sociale atteint. Elle assumera en conséquence ses responsabilités devant ses mandants.